

## **PAR COURRIEL**

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 29 septembre 2025 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

« *Au sujet de la réduction de la taille de l'État :*

- 1. Combien d'effectifs (équivalents temps complet – ETC) ont été coupés depuis janvier 2025 (soit les dernières données disponibles, crédits budgétaires), spécifié par catégorie d'emploi?*
- 2. La Présidente du Conseil du Trésor a demandé à chaque ministère et organismes de procéder à une diminution des effectifs, combien de ETC devrait être coupés dans la prochaine année, spécifié par catégorie d'emploi?*
- 3. Les réponses de votre ministère aux courriels du 6 février 2025 et du 10 juin 2025 du Conseil exécutif au sujet de l'allègement de la bureaucratie, le cas échéant. »*

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient des documents quant à votre requête. Vous trouverez ci-dessous les renseignements en lien avec le premier point et pouvant vous être transmis :

| Catégories d'emploi                                                                          | ETC         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Personnel d'encadrement                                                                      | 3,0         |
| Professionnels                                                                               | 6,4         |
| Fonctionnaires (techniciens et personnel de bureau)                                          | 3,9         |
| Non répertoriés (demandes de congé sans-solde, aménagement et réduction du temps de travail) | 4,2         |
| <b>Total</b>                                                                                 | <b>17,5</b> |

Concernant le deuxième point de votre demande, nous vous informons que celui-ci relève davantage du Secrétariat du Conseil du trésor. Comme prévu à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous fournissons les coordonnées de la responsable de l'accès aux documents au sein de cet organisme :

Mélanie Drainville  
Directrice du Bureau du secrétaire  
875, Grande Allée E., 4e, Secteur 100  
Québec (QC) G1R 5R8  
Tél. : 418 254-9672  
[acces-prp@sct.gouv.qc.ca](mailto:acces-prp@sct.gouv.qc.ca)

Finalement, concernant le dernier point de votre demande, nous vous informons que les documents visés ont déjà fait l'objet d'une diffusion. En effet, en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que ceux-ci ont fait l'objet d'une [réponse](#) à une

demande d'accès à l'information en septembre 2025 et qu'ils sont disponibles sur la page [Documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès à l'information du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie](#).

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED] l'expression de mes sentiments distingués.

Geneviève Lachance  
Responsable de l'accès aux documents